



## REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LEFOREST

D-2025-99

Nous, Christian MUSIAL, Maire de LEFOREST,

Vu l'article L 2122-22 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 1-1 du Conseil Municipal du 11 juillet 2023, autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats de la commande publique dans la limite des seuils de procédures formalisées, déterminés par la législation en vigueur au moment de l'élaboration dudit marché ou accord-cadre, pour les fournitures, les services et dans la limite de 900 000 € pour les marchés de travaux,

Vu la décision D-2027-50 relative au marché public 2017.05 concernant la prestation de bureau de contrôle technique pour la réhabilitation de la piscine municipale de Leforest et l'attribuant à la société PREVENTEC

Considérant la sollicitation d'une rémunération complémentaire de la société PREVENTEC en raison du retard pris dans l'opération d'un montant de 3 450 € H.T,

Considérant la véracité de ces circonstances que la commune, comme acheteur diligent, ne pouvait pas prévoir,

### DECIDONS

**Article 1** : Est autorisée la passation de l'avenant décrit supra.

**Article 2** : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3** : Mme la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au recueil des décisions.



Leforest, le 20 octobre 2025

Le Maire,

Christian Musial

